Obligations du MANDANT :

Pendant toute la durée du mandat, le **MANDANT** s'engage à ratifier la vente à tout acquéreur qui lui sera présenté par **LE MANDATAIRE**, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par ce mandat et à libérer les lieux pour le jour de l'acte authentique.

- Le MANDANT s'interdit expressément pendant la durée du présent mandat, de négocier directement ou indirectement la vente des biens ci-avant désignés et, pendant ce temps après l'expiration du mandat, de vendre directement, indirectement, sous le couvert de **MANDATAIRE**, à quiconque avec qui notre intermédiaire, à un acquéreur qui lui aurait été présenté par le **MANDATAIRE**.
- Le **MANDANT** s'engage à donner tous les renseignements qui lui seront demandés discrètement, et, sur l'engagement de ne pas en faire état, et d'en avoir reçu l'engagement écrit, sauf accord préalable de sa part, à fournir l'ensemble des documents nécessaires à la vente